

P.L.U. arrêté par délibération  
du Conseil Municipal du 2009  
Le Maire

## PLAN LOCAL D'URBANISME POUR LA COMMUNE DE MANDRES-sur-Vair

### ANNEXES SANITAIRES

■ Commune de MANDRES-sur-Vair

Marc VERDIER  
Architecte - Urbaniste  
81/83 rue St Georges  
54000 NANCY

[verdier.urba@free.fr](mailto:verdier.urba@free.fr)

Décembre 2009

## ANNEXES SANITAIRES

### Eau potable

La commune de Mandres-sur-Vair est alimentée en eau potable par le Syndicat des Eaux de Bulgnéville.

Le branchement sur le réseau public d'eau potable est obligatoire pour toute construction nouvelle à usage d'habitation.

### Assainissement

La commune de Mandres-sur-Vair a réalisé des travaux concernant le réseau d'assainissement collectif. L'ensemble de la partie agglomérée est raccordé à ce réseau collectif.

Le traitement des effluents est assuré par la station d'épuration intercommunale du S.I.V.U. de Vittel-Contrexéville. Située au Nord du ban communal, sa capacité d'épuration est de 35 000 Equivalents Habitants. Cette station d'épuration traite les eaux usées des agglomérations de Contrexéville, Vittel, Lignéville, Haréville et Valleroy-le-Sec.

La commune étant dotée d'un dispositif d'assainissement collectif (collecte+épuration), le raccordement au réseau séparatif est obligatoire.

### Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est réalisée une fois par semaine par la société SITA. Les déchets collectés sont traités au centre de transit de Mandres-sur-Vair ou au centre d'enfouissement de Rambervillers.